

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Lundi 10 juillet 2006 - Seix**

COMPTE RENDU

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Frédérique MASSAT, Emile FRANCO, Martin MALVY, Josée SOUQUE, Marc CARBALLIDO.

Collège départemental : André ROUCH, Augustin BONREPAUX, Henri NAYROU.

Collège communal : André VIDAL, André PUJOL, Michel LEBON, Georges GARIE, Patrice RIEU, Antoine GARCIA, Béatrice CROS, René LESTEL, André ZONCH, Pierre FORTIER, Jean Pierre VILLENEUVE, Jean Marc BAZY, Jacques DUPUY, Julien SOUQUET, Simon BAVARD, François MOREAU, Pierre VILLE, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Evelyne GOURONG, Philippe RIEU, Régis ESPES, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Philippe ESCAICH, Yves BARRIERE, Ginette BUSCA, Claude PUJOL, Anne Marie VIOLE, Serge LANTA PERELLO, Jean ROUAIX, Roger PORTET, Gérald ROVIRA, Pierre FAUROUX, Jean LAFFONT, Anicet COUMES, Francis JOFFRE, Robert MOUREAU, Gérard PIQUEMAL, Georges MARROT, Jeanne SOCCOL, Daniel PASCAL, Robert BAURES, Philippe BURGUIERES, Monique BOUVILLE, Violaine RICHL, Jean Claude DEGA, Monique BOUTONNIER, Jean BOUSSION, Manuel BENEDET, Roger SICRE, Léon Pierre GALY GASPARROU, Georges CECCONI, Yvette DELCLAUX, Gérard CAMBUS, Richard DANIS, Jean Claude BAREILLE.

Collège des Etablissements Publics : Philippe LETURCO, Didier LEMASSON, Josiane GOUZE FAURE, Guy FREBY, André PECHIN.

Excusés ou absents :

Collège régional : Paul Louis MAURAT.

Collège départemental : Pierre AURIAC MEILLEUR, Bernard PIQUEMAL, Alain DURAN.

Collège communal : Denis PUECH, Christian GABET, Raymond JUNCA, Fernand DE MACEDO, Robert SOUBIE, Roger PALOS, Sylvie PREVOST-GROCHULSKI, Alain TALARMIN, Gilbert BIRBES, Henri ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Annie ALZIEU, Patrick MORVAN, Arlette NOUGAROL, Michel CAUJOLLE, Jean PAULIN, Claude AYNIE, Monique CHARLES, Robert ZONCH, Robert FABRA, Didier NAUDIN, Alex MIROUSE, Georges MAURY, Antoine VILLENEUVE, Josep PUIGMAL, Pierre EYCHENNE, Edouard BAREILLE, François ROUSSEL, Jean PERREU, Roger LAFFORGUE, Maurice CARBONNE, Jean Jacques MARFAING, Claude TERON, Alain BOURGEON, Yvette DEBRUILLE, Bernard SOUM, Joseph COUTENCEAU, Marcel ROUZAUD, Jean Louis EYCHENNE, Alain BARI, Raymond BERDOU, Olivier WILHELM, Léon LOUBET, Jean Louis BOULET, Ginette DEGEILH, Alain MONTARIOL, Denis BELARD, Jean Claude DUCROS, Emile DOUMENC, Georges ROUZAUD, Alain LEVI, Georges AMARDEILH, Jean Paul CLAUSTRE, Robert BEGOUEN, Louis CAMEL, Roger RAVAILLE, Gabriel SOULA, Frédéric CASTERAS, Sophia GREGORIU, Jacques BERTRAND, Vincent ROZES, Yvon LASSALE, Alain VAYSSETTES, Mireille SIMON-EYCHENIE, Pierre SOULA, Bernard FRAISSE, Martine RAUFAST, Claude CRESPO, Bernard GONDRAN, Roberts SABLAYROLLES, Alain ESTAQUES, Etienne DEDIEU, Marcel FERUCCI, Alain CAUJOLLE, Yves CARMOUZE, Jean ROQUES, Josiane MORRIS, Jean François TEYCHENNE, Patrick CHAMOLEY, Madeleine SOUQUET, Eric VERGE, Rémy MONTARIOL, Adrien PEYTOU, Roger GASTON, Serge ARAGON, Marcel BERGAY, Laurent CASTET.

Collège des Etablissements Publics : Rolande SASSANO, Joseph CALVI, Maurice JAMMY, Jean Claude GAYCHET, Christian CARRERE.

Les membres du Comité Syndical sont chaleureusement accueillis par Monsieur Jean LAFFONT, Maire de Seix.

La Séance s'ouvre à 17h30 sous la présidence de Madame Frédérique MASSAT, Présidente du Syndicat Mixte.

En introduction, la Présidente rapporte aux participants plusieurs points d'actualité.

Elle signale que s'est achevé mi-juin à Durban-sur-Arize le cycle de 12 forums, réunions publiques d'informations et d'échanges sur le projet de PNR, engagé par le Syndicat Mixte de Préfiguration depuis début mai. Sur l'ensemble du territoire à Soulan, Aulus, Serres-sur-Arget, Lorp-Sentaraille, le Mas d'Azil, Sainte-Croix Volvestre, Castillon-en-Couserans, Loubens, Arignac, Auzat, Saint Giron puis Durban ce sont ainsi 500 personnes qui ont participé à ces réunions pour s'informer, questionner, échanger, proposer... D'autres réunions de ce type ont eu lieu à Seix en février et à Sentein lors des transhumances le 10 juin.

Les forums ont été l'occasion d'échanges et d'informations précises sur le projet de PNR, ses objectifs, son rôle, etc. Ils ont systématiquement eu lieu dans un climat convivial et constructif. De plus, aucun participant n'a

manifesté ni exprimé d'opposition au projet de PNR. La Présidente ajoute que de nouvelles réunions peuvent avoir lieu dès cet automne, à la demande.

La Présidente relate également l'expérience des Journées Nature du Conseil Régional, qui ont été l'occasion pour le Syndicat Mixte d'organiser avec des partenaires divers, deux manifestations, l'une à Sentein sur le thème « pastoralisme et biodiversité », et l'autre à Brassac centrée sur plusieurs randonnées découverte.

Suite à la présentation de ces points liminaires, la Présidente aborde les points placés à l'ordre du jour, en appelant successivement les Vice-présidents à présenter les rapports et délibérations proposés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, le 7 avril à Montoulieu est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS BUDGETAIRES ET DECISIONS ADMINISTRATIVES

André ROUCH, Vice Président Délégué, présente les comptes du Syndicat, au titre de l'année 2005. Ceux-ci ont été examinés par le Bureau lors de sa séance du 20 juin à St Lizier. Il est rappelé que l'activité comptable du PNR du Syndicat en 2005 s'est opérée sur seulement les deux derniers mois de l'année.

Le compte de gestion et le compte administratif sont concordants, et font apparaître un résultat 2005 égal à zéro euro en matière d'investissement, et de + 200 977,44 euros en matière de fonctionnement.

- Ayant pris connaissance du Compte de Gestion et du Compte Administratif, le Comité Syndical approuve le Compte Administratif. Il décide d'affecter l'excédent au budget 2006 (ligne 002).
- Le Comité Syndical décide d'opérer des décisions modificatives au budget 2006, afin de l'adapter au plus près des besoins du Syndicat et des projections opérées au 31 décembre 2006.
- L'activité du Syndicat impliquant de nombreux déplacements pour les membres de l'exécutif, Présidente et Vice-présidents, en particulier pour des réunions de travail ou des réunions de terrain, telles les réunions publiques d'information du printemps, le Comité Syndical décide de mettre en place un dispositif destiné à permettre le remboursement des frais générés par les déplacements des membres de l'exécutif, selon le barème de la Fonction Publique, limité à une puissance de 6 chevaux.
- Richard DANIS, Vice Président, explique que les activités du Conseil Scientifique impliquent le déplacement de ses membres, pour participation aux réunions du dit Conseil. Ses membres exercent cette activité à titre bénévole, non rémunérée ni indemnisée : ils siègent au Conseil intuitu personae et ne sont pas remboursés de leurs frais de déplacement par les organismes auxquels ils sont rattachés, le cas échéant. Le Comité Syndical décide de mettre en place un dispositif destiné à permettre le remboursement d'une partie des frais générés par les déplacements des membres du Conseil Scientifique, sur la base du barème de remboursement de la Fonction Publique, limité à une puissance de 6 chevaux.
- Le Comité Syndical décide de la création d'un emploi d'Ingénieur pour assurer le suivi et l'élaboration de la Charte-agenda 21.

PROGRAMMES ET OPERATIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Mission d'appui à la définition de coopérations transfrontalières : La Présidente rappelle que la limite sud du périmètre d'étude du PNR est constituée par la frontière avec l'Espagne (Communauté autonome de Catalogne) et la frontière avec l'Andorre (Vallée du Nord). Il jouxte, sur la quasi totalité de sa frange frontalière, deux Parcs naturels : l'un est catalan – le Parque Natural de l'Alt Pirineu – l'autre est andorran – le Parc Naturel des les Valls del Coma Pedrosa.

Elle précise que le développement des échanges et des coopérations transfrontalières est certainement l'une des dimensions fondamentales du projet de Parc naturel régional. En particulier, il pourra s'agir de développer les relations avec les deux Parcs naturels du versant sud. Pour cela, il convient en la matière de dégager les orientations et mesures possibles de sa Charte-agenda 21, et de prévoir la conduite des premières actions (y compris en phase de préfiguration).

Compte tenu de la complexité et des particularités des sujets et du calendrier resserré, elle propose, avec l'agrément du Bureau, de s'adjoindre les services d'un prestataire ou d'un groupement, pour une mission d'accompagnement à la définition de la politique et des actions du PNR. Cette mission viserait à étudier et proposer les objectifs opérationnels, modalités et moyens de collaborations et d'actions du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises, en transfrontalier (Espagne/Andorre). Le déroulement proposé est le suivant :

- 1 - Analyse de l'existant : *faire un état des « liens de coopération actuels et projetés » et des acteurs.*
- 2 - Perspectives de coopération : *identifier et caractériser les volontés et attentes des acteurs locaux à l'égard de nouvelles coopérations ou de coopérations renforcées impliquant le PNR.*
- 3 - Stratégie et plan d'action : *proposer une stratégie de coopération transfrontalière et en dresser le contenu et les moyens.*

En tenant compte des aspects juridiques, pratiques (niveaux de proximité, impacts des déplacements...), le prestataire proposera un Plan d'action. Il sera construit au regard des dispositifs financiers en vigueur ou en préparation : il doit permettre un recours optimisé à ces fonds, et d'anticiper autant que possible sur leur mise en œuvre opérationnelle.

La Présidente complète en précisant qu'une consultation a été opérée au printemps sur la base d'un cahier des charges établi par un groupe de travail impliquant en particulier outre le Syndicat Mixte de préfiguration, les services du Conseil Général et du Conseil Régional. Huit prestataires ou groupements ont répondu ; les offres sont en cours d'analyse au jour du Comité Syndical.

La Présidente exprime le souhait que cette opération soit engagée dans les meilleurs délais, de sorte de les coordonner avec le calendrier d'élaboration de la Charte-Agenda 21 et des démarches de concertation du Syndicat Mixte. L'intervention du prestataire sera suivie par un comité ad hoc qui, outre les structures citées plus haut, sera appelé à intégrer d'autres partenaires : ARPE, Etat, structures locales, etc. La durée prévisionnelle de la mission est de 6 mois. Le coût prévisionnel de l'intervention du prestataire ou du groupement est de 55 000 euros TTC.

La Présidente précise qu'elle tiendra le Comité Syndical régulièrement informé des suites de cette opération.

Le Comité Syndical décide de confier à un prestataire ou à un groupement une mission d'accompagnement à la définition des coopérations transfrontalières. Il autorise la Présidente à finaliser la procédure de consultation et à procéder aux accords avec le prestataire retenu, ainsi qu'à solliciter des financements extérieurs.

- Demande de subvention Conseil Régional - appel à projet Economie Solidaire : La Présidente rappelle que la valorisation des productions locales, qui peut notamment se traduire d'une part par la structuration de circuits de commercialisation courts (à l'intérieur et à l'extérieur du territoire), et d'autre part par une politique de marquage avec la marque collective Parc, est une des dimensions fondamentales du projet de Parc naturel régional.

Le Conseil Régional a lancé fin 2005 en direction exclusive des Pays et PNR, un appel à projet « Economie solidaire », proposant 4 grandes orientations : accès aux services, échanges Nord-Sud, visibilité de l'économie solidaire et « les circuits courts, du producteur au consommateur ».

Afin d'éclairer plus complètement et d'orienter les futures options de la Charte-agenda 21 sur le plan des objectifs, des stratégies à mettre en place et des programmes d'action en matière de valorisation des productions locales, la Présidente propose de développer la réflexion en y mobilisant des compétences nécessaires.

Grâce à l'appel à projets proposé par le Conseil Régional, l'objectif visé est de poser les bases de la politique et des actions du projet de PNR en matière de valorisation des productions locales, grâce à une phase exploratoire assumée par un chargé de mission ad hoc, recruté pour l'occasion.

Elle exprime le souhait est que cette opération soit engagée dans les meilleurs délais, de sorte de la coordonner avec le calendrier d'élaboration de la Charte-Agenda 21 et les propres démarches de concertation du Syndicat Mixte. La durée prévisionnelle de la mission est de 12 mois. Le coût prévisionnel de cette mission exploratoire est de 53000 euros, dont 23000 € proviennent du Conseil Régional dans le cadre de la réponse à l'appel à projet.

Le Comité Syndical autorise la Présidente à solliciter auprès du Conseil Régional le bénéfice d'aides financières, dans la cadre de l'appel à projet Economie Solidaire pour compléter les financements du Syndicat Mixte dans la réalisation de cette opération.

- Elaboration de la Charte-agenda 21 - demande de subvention FNADT : Gérard PIQUEMAL, Vice Président, présente le projet de sollicitation financière auprès de l'Etat, au titre du FNADT, afin d'aider le Syndicat Mixte à assumer l'animation de la préparation de la Charte-agenda 21, en particulier la concertation intense qui prévaut à son élaboration. Le financement viendrait ainsi épauler le Syndicat Mixte, et compléter les cotisations statutaires des ses différents membres. Le FNADT pourrait être sollicité pour un montant d'environ 32500 euros, pour une dépense totale de 65000 euros environ.

Le Comité Syndical décide de solliciter l'Etat au titre du FNADT, pour l'accompagnement de ses démarches.

CHARTE-AGENDA 21 - EXAMEN

La Présidente rappelle que lors de sa réunion du 7 avril dernier à Montoulieu, le Comité Syndical a examiné les bases de l'avant projet de Charte-Agenda 21 du PNR.

Une concertation s'en est suivie auprès des divers partenaires, ayant permis de progresser en vue de la rédaction de l'avant projet de Charte-Agenda 21, jusqu'au document qui est soumis au Comité Syndical aujourd'hui.

Le document a été examiné par le Groupe Diagnostic Prospectif, le Comité de Pilotage et le Conseil Scientifique fin juin.

Une présentation détaillée est réalisée par Sophie SEJALON, Chargée de Mission. A l'issue de la présentation, la Présidente invite les participants à questionner et solliciter toute précision utile.

Au terme des éclairages, la Présidente précise qu'il appartient désormais aux divers partenaires, en premier lieu les collectivités, de faire connaître leurs avis et contributions. Il leur est demandé de s'exprimer avant le 31 août, sur l'intégralité ou sur une partie du rapport, de sorte d'être en mesure d'intégrer les avis dès septembre et de pouvoir envisager la rédaction et la livraison de l'Avant-projet de Charte-agenda 21 à partir de l'automne

L'ensemble des décisions prises au cours de la réunion a été adopté à l'unanimité.

POINTS DIVERS

Richard DANIS, Vice Président, présente la future journée Eco Attitude en Altitude, qui aura lieu le 9 septembre sur le site des Etangs de Bassiès, à Auzat, et organisée par le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR et la Communauté de Communes d'Auzat-Vicdessos. Cette journée s'appuie sur le bénévolat et permettra de sensibiliser à la protection de la montagne tout en recueillant des déchets pouvant être présents sur le site. Il complète en précisant que la journée fait suite à celle ayant eu lieu l'an passé à Antras et Sentein, sur le site de la Chapelle de l'Isard et de l'Etang d'Araing, et invite les membres du Comité Syndical à répondre présent à Bassiès ou à faire circuler l'information pour mobiliser des participants.

Julien SOUQUET signale que les bénévoles du Couserans peuvent se rendre sur le site de Bassiès par Coumebière et le Port de Saleix, et y rejoindre ceux partis d'Auzat par le Pont de Gers et la Vallée de Bassiès. Relayant les propos de Julien SOUQUET, la Présidente signale que le souhait étant de renouveler à l'avenir ce type d'opération, le prochain pourrait après le Biros en 2005 et le Vicdessos en 2006, se dérouler en 2007 dans le Haut Salat.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h45.

Elle est suivie d'un buffet de produits locaux offert par la commune de Seix.

Le Secrétaire de Séance
Gérard PIQUEMAL

La Présidente
Frédérique MASSAT